

# BLA BLA



**Parution 6 mai 2017**

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléguer un peu notre tâche dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal du BLA-BLA.

Le procès-verbal est sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca)

voulez prendre note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent donc ce n'est pas un document officiel.

**DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal** de l'assemblée publique de consultation de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 avril 2017 à 18h30.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton. M.Pierre Boisvert

**Sous la présidence de :** M. André Henri, maire

**Est également présente :** Mme Thérèse Lemay, directrice générale elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la consultation publique à 19 heures.

Calendrier des évènements :

Le 6 mars 2017 : Avis motion pour le règlement zonage

Le 6 mars 2017 : Adoption du premier projet de règlement  
Zonage

Transmission du projet à la MRC  
Arthabaska

Le 17 mars 2017: Publication de l'avis pour l'assemblée  
publique de consultation dans le journal  
la Tribune de Sherbrooke

Le 23 mars 2017: Correction du règlement demandé par la  
MRC d'Arthabaska

Le 3 avril 2017 : Assemblée publique

Le 3 avril 2017 : Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement avec  
modification

**PRÉSENTATION AU PUBLIQUE DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 208 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE F-18 A MÊME LA ZONE F-4 AINSI QUE SA GRILLE DES USAGES ET NORMES RESPECTIVE ET D'INTEGRER DES DISPOSITIONS SUR LES PROJETS INTÉGRÉS.**

Les personnes suivantes sont présentes :

M. Jacques Parenteau, M. Réal Tremblay, M. Jean-Charles Pelland, M. Giorgio Uehlinger et M. Denis Perreault.

M. Maire et la directrice générale ils ont répondu aux questions concernant le dossier de Mapletang.

Les principales interrogations ont été sur l'achalandage possible au Lac Nicolet en période estivale.

Aucune personne du secteur touché n'était présente.

2 personnes du Lac Coulombe

3 personnes du Lac Nicolet

**Fin de l'assemblée à 19 heures.**

**Procès-verbal** de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 avril 2017 à 19h00.

**Sous la présidence de :** M. André Henri, maire.

**Est également présente :** Mme Thérèse Lemay, secrétaire-trésorière et dg elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de l'assemblée**

Une minute de silence est demandé à la mémoire du conseiller M. Michel Dumont.

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

### **Adoption du procès-verbal du mois de mars**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mars 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche.

M. Maire demande si c'est unanime.

M. Serge Breton dit non et présente une contre-proposition  
Appuyé par M. Pierre Boisvert.

Portant sur la mention qu'une correction doit être apportée à la résolution numéro 2017-03-039 en retirant au 6<sup>e</sup> paragraphe les mots suivants « redonne les droits acquis sur le bâtiment»

M. Maire demande le vote concernant l'approbation du procès-verbal tel que la résolution a été écrite au procès-verbal du 6 mars 2017.

### **Pour que la résolution demeure tel quel?**

Mme Christine Marchand

M. Rémy Larouche

M. André Henri, maire

### **Contre que la résolution demeure tel quel?**

M. Serge Breton

M. Pierre Boisvert

Il est résolu majoritairement.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

### **Adoption du 2<sup>e</sup> projet avec modification du règlement d'amendement au règlement de zonage**

Le 2<sup>e</sup> projet de règlement avec modification au zonage intitulé « Règlement n° 261 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens », est adopté.

### **Camp Beauséjour**

**Attendu que** nous avons reçu une demande de mise à jour concernant l'entente entre le Camp Beauséjour et la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'une demande pour obtenir une entente de 5 ans pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens, après cette étape il y aura des négociations à venir concernant le tarif annuel.

### **Assurance municipale renouvellement et paiement**

**EN CONSÉQUENCE** il est résolu à l'unanimité.

**Que** le conseil municipal accepte de renouveler les assurances pour l'année 2017 au montant de 20 306.70\$ avec Essor assurance.

### **Mandat à Copernic pour effectuer la vérification de 100 fosses**

**Attendu qu'un** montant de 17 654.41\$ est autorisé pour effectuer la vérification de 100 installations sanitaires sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2017.

**Attendu que** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a payé sa cotisation comme membre pour l'année 2017 au montant de 50.00\$

**EN CONSÉQUENCE** il est résolu à l'unanimité.

**Que** la municipalité accepte de mandat de vérification des installations sanitaires par Copernic pour l'année 2017 au montant de 17 654.41 \$

### **Proclamation de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.**

**Attendu que** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**Attendu que** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**Attendu que** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

**Attendu que** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**Attendu que** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**Attendu qu'il** est de mise pour tous les citoyennes et citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

**Par conséquent**, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, je, André Henri, maire, proclame par la présente que la semaine du 23 au 29 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2016.

**De plus, j'invite toutes les citoyennes** et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**Proclamé le 3 avril 2017:**

**Par André Henri maire**

### **9. Demande de M. Gardner F.D.T subvention 2016-2019**

Le responsable de la M.R.C désire connaître le projet futur concernant le Fond de développement du territoire.

Un montant de 50 000.\$ est prévu pour la Municipalité.

Dans un premier temps le projet pour remplacer le système de chauffage la climatisation et l'installation d'un échangeur d'air du centre communautaire serait un projet intéressant pour la municipalité et acceptable a cette subvention.

Le projet de climatisation serait un atout afin d'obtenir un endroit confortable en période estivale qui serait offert à notre population (personnes âgées) lors de période de canicule.

### **Rencontre DG le 6 et 11 avril MRC & MTQ**

**EN CONSÉQUENCE** il est résolu à l'unanimité.

**Que** la municipalité accepte les frais de déplacements de la Dg aux rencontres du 6 et 11 avril à la MRC.

### **Achat de deux ordinateurs pour la Bibliothèque**

**EN CONSÉQUENCE** il est résolu à l'unanimité.

**Que** la municipalité accepte l'achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque au montant de 614.00\$

### **Rapport de l'inspecteur municipal**

Le présent rapport a été remis aux élus lors de l'atelier de travail en après-midi.

### **Demande de subvention au fonds Agri Esprit**

**Considérant que** le projet offert serait utilisé pour rendre conforme l'accès aux personnes en mobilités réduites à notre centre communautaire.

**Considérant que** le Conseil municipal désire se prévaloir de cette subvention pour remplacer le la porte de l'entrée du Centre Communautaire.

**En conséquence** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents.

**Que** la directrice générale est autorisée à présenter le projet au nom de la municipalité, elle est également autorisée à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

### **Avis motion règlement urbanisme**

Madame la conseillère Christine Marchand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme en agrandissant, au plan d'affectation du sol, l'aire d'affectation commerciale / résidentielle / industrielle / publique « C/R/I/P », jusqu'au chemin des Québécois.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

### **Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**En conséquence** il est résolu d'adopter le projet du règlement de plan d'urbanisme n° 263.

Le présent projet de règlement n° 263 aura pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme en agrandissant, au plan d'affectation du sol, l'aire d'affectation commerciale / résidentielle / industrielle / publique « C/R/I/P », jusqu'au chemin des Québécois.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

### **Avis de motion règlement zonage**

Madame la conseillère Christine Marchand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone « C1 » à même l'ensemble de la zone « H1 » au plan de zonage;
- De supprimer la zone « H1 »;
- D'ajouter les usages industriels (I-3), agricoles (a-1) et publics (p-3) aux usages autorisés dans la zone « C1 »;
- D'ajouter des usages spécifiquement autorisés « 4840 ouvrage d'assainissement et d'épuration, 4843 station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées » dans le groupe d'usage *Service public* (p3) aux usages autorisés dans la zone « F15 ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**En conséquence** IL est résolu d'adopter le projet du règlement de zonage n° 264

Le présent projet de règlement n° 264 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone « C1 » à même l'ensemble de la zone « H1 » au plan de zonage;
- De supprimer la zone « H1 »;
- D'ajouter les usages industriels (I-3), agricoles (a-1) et publics (p-3) aux usages autorisés dans la zone « C1 »;
- D'ajouter des usages spécifiquement autorisés « 4840 ouvrage d'assainissement et d'épuration, 4843 station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées » dans le groupe d'usage *Service public (p3)* aux usages autorisés dans la zone « F15 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### **Acceptation du plan d'intervention révisé**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines informations ont dû être corrigées à la première édition du plan d'intervention après vérification.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

**Que** la version corrigée du plan d'intervention est accepté par les membres du conseil municipal.

#### **Acceptation de la programmation de la TECQ**

#### **Acceptation de la programmation de la TECQ**

|  |            |
|--|------------|
| En Priorité #1 Nouveau puits et raccordement | 95 000.\$  |
| En Priorité #2 Plan d'intervention aqueduc   | 5 000.\$   |
| Plan d'intervention sanitaire                | 5 000.\$   |
| En Priorité #3 Aucun                         |            |
| En Priorité #4 ( Voirie ) Réseau pluvial     | 98 000.\$  |
| En Priorité #4 ( Voirie ) Asphaltage         | 280 806.\$ |

Pour un total de subvention de 483 806.\$

La partie de la municipalité à être investit est de 34 860.

Qui représente un grand total de 518 686.00\$

**Attendu que** : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que**: La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Pierre Boisvert, conseiller appuyé par M. Serge Breton conseiller et il est résolu à l'unanimité

**Que** : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

**Que** : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles. La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu :

**Que** : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



**Que** : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

**Que** : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **Cabane à sucre**

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité revient annuellement pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers.

**Que** le tarif pour le souper de cabane à sucre est fixé à 10.00\$ par personne par adulte. La contribution municipale est fixée au ½ tarifs du coût réel.

### **Demande de subvention fête Nationale**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de subvention pour réaliser la fête Nationale 2017.

**En conséquence**, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

**Que** le conseil municipal autorise Madame Sonia Lemay a titre de responsable d'agente culturel à présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de la fête Nationale 2017 au nom de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

### **Rencontre Rouli-bus**

Une invitation pour assister à la rencontre annuel a été remise aux élus.

### **Congrès CAMF**

Reporter à la prochaine séance

### **Achat d'abat poussière**

Il est résolu à l'unanimité.

**Que** l'achat du calcium liquide provenant de chez Somavrac- Calclo au montant de 16 225.\$ est autorisé par le conseil municipal.

### **Dossier internet**

M. Maire fait mention que le dossier suit son court.

### **Balayage des rues**

**Attendu que** la municipalité désire faire balayer ses rues.

**Attendu que** l'an dernier les travaux de balayage des rues a été octroyé à la firme EMR (Victoriaville).

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité.

**Que** le conseil municipal accepte de faire exécuter les travaux de balayage des rues par la firme EMR (Victoriaville).

### **Balayage de la cours municipal**

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, engage Entretien Général Lemay pour effectuer les travaux de balayage dans la cour du centre communautaire.

### **Nivellement des chemins au besoin**

**Attendu que** la municipalité désire exécuter les travaux de nivellement de ses chemins lorsque nécessaire à quelques reprises durant l'année, pour une moyenne d'environ 3 et 5 fois annuellement;

**Attendu que** le début des travaux doit être fait le plus tôt possible après la fin du dégel du printemps;

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** la municipalité des Saints- Martyrs- Canadiens, désire obtenir les services de la Municipalité de St- Adrien pour faire le nivellement des chemins sur notre territoire pour l'été 2017.

### **Dossier site d'enfouissement Disraeli**

La prévision prévu pour la durée de paiement est prévu jusqu'en 2025.

### **Correspondance**

1. Accusé réception MTQ lumière route 161 à Ham-Nord
2. MRC d'Arthabaska : Fonds culturel 2017
3. Polyvalente de Disraeli levée fonds
4. Souper gastronomique bénéfice au profit de la sécurité alimentaire le 5 avril
5. Tournoi de golf pour la maison Marie Pagé
6. Offre de services des Entreprises Bourget
7. Journée de formation de l'AQU à Sutton le 27 mai
8. Demande de soutien financier pour la fibromyalgie
9. Offre de services Excavation Tourigny

### **Comptes du mois**

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité. Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant de **69 659.76 \$** soit accepté et payée, l'adjointe certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

|  |          |
|--|----------|
| Société Canadienne des postes (timbres)              | 459.90   |
| Receveur Général du Canada (DAS)                     | 934.55   |
| Ministre du Revenu du Québec (DAS)                   | 2 523.71 |
| Entretien Général Lemay (travaux - égouts)           | 586.37   |
| Société Canadienne des postes (lettres recommandées) | 23.00    |

|  |                     |
|--|---------------------|
| ADMQ (inscription congrès & formation / Thérèse)                 | 946.24              |
| Fondation Marie-Pagé (don / décès M. Dumont)                     | 100.00              |
| Desjardins Sécurité Financière (assurances collectives / mars)   | 940.36              |
| COMBEQ (inscription congrès / Pierre)                            | 678.35              |
| André Henri, maire   | 870.00              |
| Michel Prince, conseiller  | 335.77              |
| Christine Marchand, conseillère                                  | 335.77              |
| Rémy Larouche, conseiller  | 335.77              |
| Serge Breton, conseiller   | 335.77              |
| Pierre Boisvert, conseiller                                      | 335.77              |
| Bell Mobilité inc. (mars)  | 110.86              |
| Buropro (mars)   | 650.09              |
| Claude Caron Avocat inc. (février)                               | 2 803.47            |
| Desjardins Sécurité Financière (avril)                           | 940.36              |
| Desroches Groupe Pétrolier (mars)                                | 837.69              |
| Entretien Général Lemay (5e vers. déneigement & travaux)         | 3 248.98            |
| Excavation Marquis Tardif inc. (5e vers. déneigement)            | 15 637.13           |
| Gesterra (février)   | 581.27              |
| Hydro-Québec (salle municipale)                                  | 872.07              |
| Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)                        | 186.10              |
| Hydro-Québec (éclairage public / fév.)                           | 225.16              |
| Hydro-Québec (quai)  | 62.13               |
| Hydro-Québec (station pompage / égouts)                          | 460.14              |
| Sogetel (avril)  | 248.60              |
| CNESST (ajustement & frais dossier)                              | 140.03              |
| Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)                   | 65.77               |
| La Tribune (avis public)   | 565.68              |
| Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour - Lois municipales) | 158.84              |
| Librairie Renaud-Bray (4 livres - biblio)                        | 161.50              |
| N. Faucher Entrepreneur Électricien (vérifier pompe - égouts)    | 444.72              |
| Outil Mag Victoriaville (vérifier pompe)                         | 11.41               |
| Les Pompes Garand inc. (vérifier pompe)                          | 169.83              |
| Signalisation Lévis (# civique réfléchissant)                    | 152.46              |
| Ville de Disraëli (quote-part / versement #2)                    | 1 726.64            |
| MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3)                     | 23 292.00           |
| Total du salaire de la D.G. :                                    | 2 140.20            |
| Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :      | 4 025.30            |
| <b>TOTAL :</b>   | <b>69 659.76 \$</b> |

## VARIA

### Demande de soumission par invitation pour le rechargement.

**En conséquence,** il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** deux invitations soient envoyées pour les demandes de soumissions des travaux de rechargement. Mme Thérèse Lemay directrice générale est la personne ressource pour la préparation du devis en collaboration avec l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

**Demande de soumission par invitation pour le remplacement de ponceaux et enrochement.**

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** deux invitations soient envoyées pour les demandes de soumissions des travaux pour le remplacement des ponceaux et l'enrochement. Mme Thérèse Lemay directrice générale est la personne ressource pour la préparation du devis en collaboration avec l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

**Achat d'une pompe pour l'usine d'épuration des eaux au coût de 2 000.\$**

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Demande d'information à Me Caroline Pelchat concernant la dérogation du 56 Gosford –Sud**

Pour répondre à la demande de M. Réal Tremblay.

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Qu'une** demande soit faite à Me Caroline Pelchat de transmettre par écrit les informations demandées par téléphone en après-midi suite à la discussion avec la directrice générale. Le présent document sera destiné uniquement aux élus.

**Période de questions**

Une période de questions a été allouée pendant environ 20 minutes.

**Levée de l'assemblée**

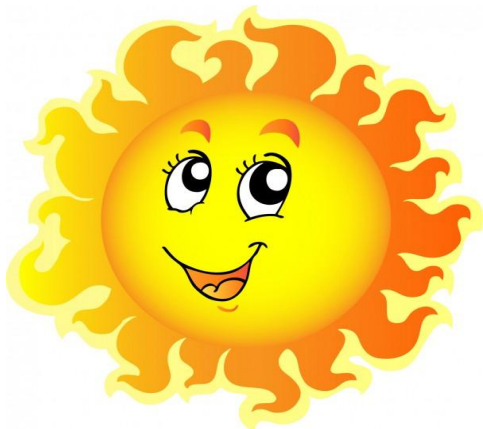
Proposée par M. Rémy Larouche à 20h10



*La bibliothèque municipale a reçu de nouveaux livres.*

*Merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'échange des livres.*

*Petit message pour notre précieuse bibliothécaire Madame Claudette Dupuis.*



*Force et courage. Nous t'envoyons un sourire sur ton visage afin que tu saches que nous serons toujours là pour penser à toi et te tenir compagnie. Rétablis-toi vite!*



## INSCRIPTIONS EN TOUT TEMPS

Cours offerts à Saints-Martyrs-Canadiens

Roxanne Benfeito

Diplômée en enseignement

yoga classique

[Roxb3003@gmail.com](mailto:Roxb3003@gmail.com)

Tel : 819 740-3567

**MESSAGE IMPORTANT  
ÉLECTION 2017  
NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES  
NON RÉSIDENTS**

**Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, j'informe chaque propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble non déjà inscrit de son droit d'être inscrit sur la liste électorale (a.55.2-PRÉ-18)**

**Pour plus d'information communiquez avec Thérèse Lemay dg au numéro téléphone suivant 819-344-5171.**

**Candidat à la prochaine élection**

**CANDIDAT**

61. Est éligible à un poste de membre du conseil de la municipalité toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de celle-ci et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les 12 derniers mois le 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale.

1987, c. 57, a. 61; 1999, c. 25, a. 7; 2009, c. 11, a. 84; [2016, c. 17, a. 45](#)

**Les mises en candidatures seront ouvertes du 22 septembre au 6 octobre 2017 à 16h30**

*Régie Intermunicipale  
D'Incendie des 3 Monts*

**MESSAGE IMPORTANT**



**Avant de faire des feux à ciel ouvert  
Il est très important de demander un permis c'est gratuit!**

**Présentez-vous au bureau municipal  
Pour rencontrer l'inspecteur municipal avant de commencer.**

**LE PERMIS EST OBLIGATOIRE DU 15 AVRIL  
AU 15 OCTOBRE.**





# Mot mystère



Raye dans la grille tous les mots de la liste.  
Ils s'écrivent dans tous les sens et ils se croisent.  
À la fin, il te restera 10 lettres pour écrire  
le nom d'un arbre fruitier.



- ACACIA
- AUBÉPINE
- AUNE
- BOULEAU
- CÈDRE
- CHARME
- CHÈNE
- CYPRÈS
- ÉPICÉA
- ÉRABLE
- EUCALYPTUS
- HÊTRE
- MARRONNIER
- MÉLÈZE
- MÛRIER
- NOISETIER
- NOYER
- PALMIER
- PLATANE
- PRUNIER
- SAPIN
- SAULE
- SÉQUOIA
- TILLEUL
- TROÈNE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S | A | U | L | E | N | I | P | E | B | U | A |
| E | E | E | M | R | A | H | C | A | O | E | B |
| Q | N | E | N | I | P | A | S | R | U | R | R |
| U | E | R | C | P | I | C | P | C | L | D | E |
| O | H | A | E | O | A | L | A | H | E | E | I |
| I | C | B | N | T | A | L | E | I | A | C | N |
| A | Y | L | U | T | Y | T | M | E | U | R | N |
| E | P | E | A | P | R | U | N | I | E | R | O |
| C | R | N | T | E | R | N | O | Y | E | R | R |
| I | E | U | T | I | L | L | E | U | L | R | R |
| P | S | R | E | I | T | E | S | I | O | N | A |
| E | T | R | O | E | N | E | Z | E | L | E | M |

Mot mystère :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CERTAINES MODIFICATIONS À  
LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SERONT APPLIQUÉES  
PROCHAINEMENT.**

- **LE RÈGLEMENT ZONAGE # 261 POUR CRÉER  
LA ZONE F-18 A MÊME LA ZONE F-4  
( PROJET DE MAPLETANG VILLAGE)**
- **LE RÈGLEMENT # 263 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME  
AJOUT DES ZONES C/R/I/P JUSQU'AU CHEMIN DES QUÉBÉCOIS**
- **LE RÈGLEMENT ZONAGE # 264 POUR AGRANDIR LA ZONE VILLAGE C-1 A  
MÊME LA ZONE H-1  
AJOUT D'USAGES INDUSTRIEL A LA ZONE 1-3, AGRICOLE A-1, PUBLICS P-3.**

**NOTE IMPORTANTES**

**LES RÈGLEMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS SERONT APPLIQUÉS LORS DU  
DÉPÔT DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉS ÉMIS PAR LA M.R.C  
D'ARTHABASKA.**

**BONNE FÊTE  
À TOUTES LES MAMANS**



**Bonne fête des Mères!**

**Elle est brillante comme le soleil  
Belle comme une hirondelle  
Délicate comme un flocon  
Douce et fruitée comme un  
bonbon**

**Chaque jour, je remercie la  
nature de me l'avoir offerte,  
Cette maman si généreuse, si  
attentive, si parfaite.**

**Joyeuse fête!**



## **PUBLICITÉ**

**DEGRANDPRÉ : Puits artésiens**  
**Tel : 819-740-9110 / 1-888-797-3286**  
**M. Samuel St-Pierre Directeur-général.**

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01) Tel : 819-552-2044**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG**  
**Tel : 819-344-5213**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC**  
**TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
**TEL: 819-352-0226**

**ÉPICERIE DU COIN**  
**TEL : 819-464-2829**

**ORCHESTRE DUO ARMEL & LUCETTE**  
**TEL : 418-458-2790**

**DANY LEROUX DÉCORATEUR**  
**TEL : 819-464-2829**

**YOGA INSPIRATION**  
**ROXANNE BENFITO, ENSEIGNANTE**  
**Tel : 819-740-3567**

**OFFRE DE SERVICES POUR EFFECTUER  
DES TRAVAUX SAISONNIER.**  
**M. DENIS HOULE**  
**429, ROUTE 161 Sts-Martyrs**  
**819-801-6634**